

L'ÉCHO DU SÉNAT

L'action de Corinne Bouchoux

N° 7 - Juillet 2015

EDITO :

Des révolutions silencieuses

La nouvelle économie liée à internet modifie presque tous les usages de notre quotidien. Ce n'est plus la possession d'un disque vinyle qui permet d'écouter une musique appréciée, c'est l'usage, via internet. Personne ne veut payer cher, mais les artistes ont pourtant besoin -eux aussi- de gagner leur vie ! Qui avait prévu il y a vingt ans de tels bouleversements ?

Face à la crise se développe une nouvelle économie du partage des places libres en voiture, la redécouverte du marché de « seconde main ». Le numérique permet des échanges horizontaux où s'assemble qui veut. Les responsables politiques ne sont pas épargnés par cette mutation radicale mais les réseaux sociaux peuvent-ils remplacer les échanges réels de visu-de-jadis- et les réunions de débats ?

Dans une période de contrainte budgétaire, et si on faisait de la réforme territoriale non pas un problème, mais une occasion, une chance, de montrer qu'en dehors des territoires métropolitains nos espaces ruraux fourmillent aussi d'initiatives et d'inventivité ?

Pour la première fois depuis un siècle les élus « locaux », femmes et hommes de terrain, sont réellement aux manettes. Les délais sont courts, les enjeux immenses, les budgets une contrainte, mais nous leur faisons confiance. Quel vivre-ensemble souhaitons-nous dans 50 ans ? ■



Corinne Bouchoux
Sénatrice de Maine et Loire

LES ÉLUS : VERS UN MONDE D'HOMMES...ET DE FEMMES ?

Suite à une réflexion sur l'investissement des femmes dans les mandats politiques, un webdocumentaire intitulé « Des élus municipales témoignent » a été réalisé à l'université d'Angers (programme GEDI). Il s'intéresse aux raisons de leur entrée en politique, à la manière dont elles vivent leur mandat.



Le 6 mars, Corinne avec les femmes élues

Lors de la présentation « Femmes dans un monde d'hommes : les élues du Maine-et-Loire » à la Maison de la recherche Germaine Tillion, il a été montré que la situation évolue sous l'impulsion des législations imposant la parité. Des avancées sont à souligner comme l'augmentation du nombre de femmes maires, qui s'élève désormais à 59. Force est

de constater que le monde des élu-e-s reste encore très masculin, en particulier à l'échelle des communes de plus de 10 000 habitants et des communautés de communes. Des progrès restent encore à faire, notamment avec la mise en place d'un véritable statut de l'élu-e. ■

Le webdoc est visible sur ce lien :
<http://gedi.hypotheses.org/gedi-univ-angers-fr>

FIN DE VIE : LA PROPOSITION DE LOI SORTIE DU SÉNAT NE VA PAS ASSEZ LOIN

« Dormir avant de mourir pour ne pas souffrir », c'est ce que Jean Leonetti (UMP), déjà auteur de la loi de 2005 contre l'acharnement thérapeutique, et Alain Claeys (PS) entendent inscrire dans le droit français par une proposition de loi, censée être la deuxième grande réforme sociale de François Hollande, après le mariage pour tous.

Ce texte reste au milieu du gué car il n'autorise ni euthanasie, ni suicide assisté. Il instaure un droit à une sédation profonde pour les malades en phase terminale et seulement en cas de souffrance qui résiste au traitement. Il rend également contraignantes les directives anticipées. Il s'agit de permettre aux patients qui le demandent de mettre effectivement fin à leurs jours suite à la suspension de traitements par une surdose de sédatifs et d'analgésiques. Ce surdosage ne doit pas avoir pour but de donner la mort, mais d'apaiser d'éventuelles souffrances persistantes. S'il y a bien des avancées pour résorber un

« laisser mal-mourir » toujours d'actualité en France, le texte ne prévoit pas l'assistance médicalisée active pour mourir, ce que regrette vivement Corinne Bouchoux, cheffe de file pour le groupe écologiste. L'aide active à mourir est définie conjointement par la personne malade qui la sollicite et par l'équipe médicale qui l'entoure. Elle doit pouvoir être réalisée soit par le patient lui-même et en présence du médecin, soit par le médecin. Un meilleur accès aux soins palliatifs qui serait rendu possible par le développement de la formation du corps médical constitue aussi une nécessité absolue.

Certes, dans le texte, des garanties sont offertes pour une meilleure prise en charge de la fin de vie de celles et ceux qui décident de vivre leur vie jusqu'à son terme. Mais que propose-t-on aux autres qui souhaitent décider du moment et de la manière ? Très insuffisant, ce texte ne répond pas à nos attentes. ■

CHIFFRES CLÉS

75 %

75 % des enfants des écoles élémentaires de Maine-et-Loire sont inscrits aux temps d'activités périscolaires (TAP) et ravis de découvrir de nouvelles activités.

96 %

96 % de la population souhaite que « la loi française autorise les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie des personnes atteintes de maladies insupportables et incurables si elles le demandent » selon un sondage Ifop réalisé en octobre 2014 pour l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

4500

C'est le nombre de personnes décédées suite à l'administration de « médicaments pour mettre délibérément fin à la vie » selon un rapport de l'Institut national d'études démographiques (INED) publié en décembre 2014. Autrement dit, avec une assistance médicalisée active.

16,5%

16,5 % des maires de Maine-et-Loire sont des femmes. La parité reste encore à conquérir, surtout dans les communes de plus de 10 000 habitants !

Les temps d'activités périscolaires : une possibilité d'apprendre autrement !

Aujourd'hui, les temps d'activités périscolaires (TAP) sont mis en place dans de très nombreuses communes. La fréquentation est en hausse par rapport aux inscriptions de début d'année, preuve de leur bonne réussite. Le bilan est sans appel : la réforme est en place et donne satisfaction aux enfants et parents.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires constitue un vrai engagement pour chaque commune. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'argent, mais également de ressources locales, d'inventivité et de moyens humains. La pérennité des aides du fonds de soutien pour la mise en place des activités périscolaires a été assurée, gage de l'engagement du gouvernement auprès des communes avec une condition : la mise en place d'un « Projet Educatif Territorial » (PEDT).

Pour ces temps éducatifs, complémentaires aux apprentissages de l'école, la réflexion sur le rythme de l'enfant et la continuité pédagogique reste essentielle. La formation du personnel, ainsi que l'encadrement

des bénévoles permettent également le déroulement serein des activités.

Lors des visites de terrain, au cours desquelles Corinne Bouchoux rencontre les élus, les retours sur les TAP sont nombreux et variés. Dans certaines communes, un partenariat avec une association a été mis en place. Dans d'autres, la municipalité travaille directement avec les associations locales ou la bibliothèque.



La recette de la réussite vient de la conciliation entre personnel encadrant, professeurs des écoles, parents et enfants. Dans certaines communes, des questionnaires ont été distribués aux parents pour connaître leurs envies, pour les horaires, mais aussi pour les activités.



La participation financière varie selon les communes : gratuité totale, tarif dégressif selon le quotient familial, ou même tarif pour chaque enfant.

UNE CAUSERIE SUR LES TAP POUR PARLER DES ACTIVITÉS

Convaincue du levier que peuvent constituer les Temps d'activités périscolaires (TAP), Corinne Bouchoux a organisé au mois de mai une « causerie » sur le contenu des activités très diverses proposées lors des TAP (photo). L'objectif de la soirée : échanger sur les bonnes pratiques et les idées.

« C'est une idée fautive de croire que les communes modestes feraient moins bien que les autres. De nombreuses activités ludiques et peu coûteuses offrent aux enfants la possibilité d'apprendre autrement, de jouer avec convivialité ou le droit de flâner et parfois... de ne rien faire. »

A la tribune de la causerie sur les TAP, Christophe Cardet, adjoint au Maire de Saumur, Eric Mathé, Délégué général à la FOL 49, Guénael Verger, Co auteur des « résultats de l'enquête sur les TAP en Maine-et-Loire » -enquête organisée par l'AMF 49 et la ville d'Avrillé, Raphaëlle Hervé, du Musée des Beaux-Arts d'Angers, et Sarah Bagourd, porteuse d'un projet de réseau collaboratif pour les TAP

Cette soirée était l'occasion de revenir sur l'enquête sur les TAP en Maine-et-Loire, commanditée par l'association des Maires de France du département, réalisée par Philippe Bolo, Adjoint au Maire d'Avrillé, et Guénaël Verger, juriste à l'AMF (Association des maires de France) et élu local. L'étude s'intéresse au coût des TAP (en moyenne 220 euros par élève et par an), leur financement et leur organisation. L'intégralité de cette enquête se trouve sur le site internet de l'AMF 49 : <http://www.maires49.asso.fr/>

LE CHIFFRE

97 %

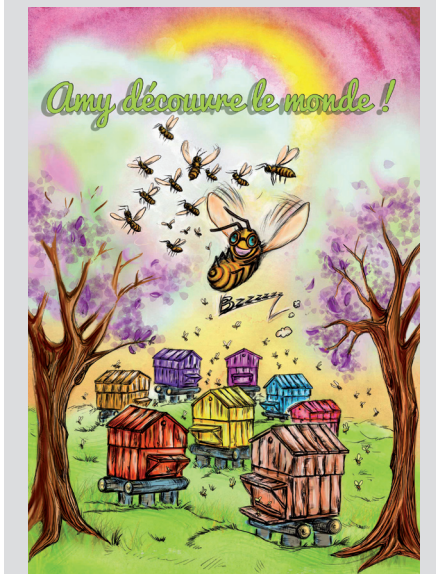
Dans certaines communes du département, jusqu'à 97 % des élèves sont inscrits aux TAP, beaucoup plus qu'en début d'année. La raison de ce succès : le bouche à oreille entre enfants.

Les activités plébiscitées par les communes ont trait au sport, à la musique et au théâtre principalement. Cependant, certaines communes innovent, notamment par la création de BD, les activités traditionnelles, comme la boule de fort, ou les gestes de premiers secours. Aujourd'hui, les élèves angevins se transforment en « apprentis sorciers » lors des TAP au Musée Jean Lurçat et de la tapisserie contemporaine et construisent leur « musée imaginaire » au Musée des Beaux-arts, ce que la responsable des médiations, Raphaëlle Hervé, a présenté devant un auditoire admiratif.

Le bémol sur l'expérience des TAP est le temps très court de ces sessions qui ne permettent pas les activités nécessitant une longue mise en place. Ce à quoi le comité départemental de ping-pong répond : les filets de tennis de table portatifs sont en vente partout. Ces petits filets se déroulent pour jouer sur toutes les tables de l'école... ■

LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES PAR LA CULTURE SCIENTIFIQUE, C'EST POSSIBLE !

Les temps d'activité périscolaire sont un formidable vivier de transmission de culture. Les associations de démocratisation de la culture scientifique l'ont bien compris.



Corinne Bouchoux a choisi, pour la rentrée 2015, de s'associer à deux d'entre-elles pour aborder auprès des plus jeunes un sujet qui lui tient à cœur : la disparition des abeilles et autres pollinisateurs.

Et quoi de mieux pour amener ce sujet technique auprès des élèves qu'un support ludique, coloré, et adapté aux connaissances des enfants ? Ainsi, Corinne Bouchoux a suggéré la création d'une courte bande dessinée qui servira d'outil pédagogique à la discussion sur le sujet lors des temps d'activité périscolaire par ces associations.

C'est donc avec Amy l'abeille (en photo) que les enfants découvriront les enjeux liés aux pollinisateurs. Sarah « Nouch » Paupardin, jeune dessinatrice de bande-dessinée, a créé ce personnage haut en couleur pour l'occasion, avec l'aide de professionnels de l'apiculture.

La loi sur les nouveaux indicateurs de richesse définitivement adoptée !

Le Sénat a adopté, jeudi 2 avril 2015, la loi sur la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition et l'évaluation des politiques publiques.

« Cette adoption est une grande satisfaction car c'est l'aboutissement de nombreuses concertations avec des universitaires et des associations » estime Eva Sas, députée et auteure de la proposition de loi.

Pour André Gattolin, sénateur écologiste « La question posée ici est cruciale : c'est celle de l'inadéquation de notre gouvernance économique aux besoins de nos concitoyens et aux exigences environnementales ».

Pour Eva Sas, « l'enjeu de cette loi est que la réussite d'un gouvernement ne soit plus mesurée à l'aune de la croissance du PIB, mais de nos véritables objectifs : l'emploi, la qualité de vie, le revenu réel de nos concitoyens, la préservation de notre environnement ». Un travail sur la définition de ces indicateurs a d'ores et déjà commencé. Cette initiative débouchera sur une consultation citoyenne. Il conviendra de déterminer collectivement quels sont les indicateurs de progrès de notre société.

Qu'est-ce qu'une société qui va bien ? Une société qui améliore son espérance de vie ? Qui réduit les inégalités de revenus ? Qui diminue son empreinte écologique ? Qui améliore son niveau



Eva SAS, Députée de l'Essonne

d'éducation ? Qui permet à tous d'accéder à un logement décent ? C'est à toutes ces questions que les citoyennes et citoyens vont devoir répondre. ■

Directrice de la publication : Corinne Bouchoux

Crédits photos : Anita Nouteau, EB, Sarah "Nouch" Paupardin, Assemblée Nationale, HB

Réalisation graphique : Media co - C. Bourdin
www.e-mediaco.fr



Impression : Presse Pluriel

Tirage : 7500 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

OUVERTURE DES DONNÉES DE SANTÉ, QUELLES RÉGULATIONS ?

L'ouverture des données générées par les professionnels (prescriptions, ventes de médicaments, etc.), les établissements de santé, les industriels du secteur, les chercheurs mais aussi par les patients (témoignages, effets indésirables, données des applications mobiles et objets connectés) permettra de les analyser et d'en tirer des statistiques, interprétations, leviers d'amélioration ou d'innovation.

Pour éviter les abus, le projet de loi « Santé » prévoit de mettre en place une gouvernance propre et un accès sécurisé pour les données individuelles de l'Assurance maladie demandées à des fins de recherche ou d'étude. Si des opportunités offertes par la révolution numérique existent, il faut rester vigilant quant aux dangers en matière d'atteinte à la vie privée (la préservation de l'anonymat des données reste cruciale) et aux risques liés aux conflits d'intérêt. Le rapport se trouve sur le site internet du Sénat : <http://www.senat.fr/>.

POUR LA COORDINATION MIGRANTS 49, LA LOI ASILE DEÇOIT

Suite à sa lecture à l'Assemblée nationale, le projet de loi portant réforme de l'asile a été fortement modifié au Sénat. Sur ce dossier, Corinne Bouchoux travaille depuis le début de son mandat avec la coordination migrants 49. Celle-ci regroupe des associations œuvrant pour l'accès aux droits des personnes étrangères. Pour ces associations, l'heure est à la déception et à l'inquiétude. Si la volonté du gouvernement de réduire le délai d'instruction de demande d'asile est nécessaire et demandé depuis des années, il ne faut pas tomber dans l'écueil d'une loi ne répondant que partiellement aux besoins. L'urgence de la situation ne peut primer sur la qualité du texte.

Alors qu'il convient de mieux sécuriser les demandeurs, le projet de loi prône une vision du demandeur d'asile « fraudeur » en multipliant, par exemple, les cas de « procédure accélérée » en attaquant les droits

fondamentaux des personnes déboutées. Alors que la réaffirmation des besoins de protection et d'accueil aurait dû constituer le socle de cette réforme, celle-ci est marquée par le renforcement du contrôle et des mesures dissuasives. Une note positive cependant : la réaffirmation du droit à la réunification familiale pour les réfugiés. L'assemblée nationale aura le dernier mot. ■



Corinne BOUCHOUX au petit déjeuner offert par la coordination migrants 49 en avril 2014, à la sortie du 115

POUR ME CONTACTER

Permanence parlementaire

Hélène BIERI
Emmy BOUCHAUD (mi-temps)
19 rue Chateaugontier - 49100 Angers
Sur rendez-vous - Tel : 02 41 72 82 22
h.bieri@clb.senat.fr
e.bouchaud@clb.senat.fr

Sénat

Zahra AITZEGAGH
Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard,
75 291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 31 06 - Fax : 01 42 34 40 64
c.bouchoux@senat.fr

Pour connaître toute l'action de Corinne Bouchoux, au Sénat et sur les territoires, nous vous invitons à consulter son site officiel :

www.corinnebouchoux.eelv.fr